



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Grenade-sur-L'Adour dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Centre Socio-culturel, sous la présidence de Madame Odile LACOUTURE.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 1<sup>er</sup> décembre 2021.

### Ordre du jour :

- ❖ EHPAD de Coujon : Budget 2021 : Décision Modificative n° 6
- ❖ Questions diverses

**Présents** : Odile LACOUTURE, Didier BERGES, Marie-Pierre DARGELOS, Nadine TASTET, Danielle POIRAUD, Michel BIOLE, Eliane HEBRAUD, Hélène DESTARAC

**Excusés avec pouvoir** : Jean-Paul CLAVE donne pouvoir à Danièle POIREAU, Anne-Marie BERGES donne pouvoir à Odile LACOUTURE

**Excusées** : Muriel BORDELANNE, Christine PIETS

**Absente** : Michelle LAFITTAU

◆◆◆◆

Approbation à l'unanimité du Procès-verbal de la séance du 10 novembre 2021.

◆◆◆◆

### **1. EHPAD de Coujon : Budget 2021 : Décision Modificative n° 6**

Madame la Présidente propose au Conseil d'Administration de procéder à quelques réajustements au titre de la section de fonctionnement, ainsi qu'il suit :

## **Section de fonctionnement**

### **Recettes**

6419 (Remboursement sur rémunérations) 25 000 €

### **Dépenses**

64111 (Rémunération Principale) + 25 000 €

Mme GASQUE-CAZALIS précise que le compte 6419 est un compte sur lequel l'EHPAD reçoit les remboursements des arrêts de travail.

Ces crédits servent à abonder le compte 64111 dédié à la rémunération principale pour le versement de la part variable du RIFSEEP aux agents.

Les salaires du mois de décembre devant être transmis au Trésor Public avant le 15 décembre, il était nécessaire de précéder à un virement de crédits dans les meilleurs délais.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,  
Vu l'exposé de Madame la Présidente,  
Après en avoir délibéré,

**ADOpte** la Décision Modificative n° 6 du Budget Primitif 2021 de l'EHPAD de Coujon de Grenade-sur-l'Adour, comme exposé ci-dessus,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer toute pièce à cet effet.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **- Distribution de colis alimentaires**

Madame La Présidente rappelle qu'un local communal situé Avenue d'Hésingue est en cours de réfection et d'aménagement. Il servira de lieu de distribution de colis alimentaires aux Grenadois dans le besoin.

A cet effet, le CCAS va signer une convention, pour une durée d'un an, avec la Banque alimentaire qui sera le fournisseur de denrées. L'association ADMR, dans le cadre d'une habilitation, pourra prendre le relais à compter de 2022, si nécessaire.

La première distribution, qui sera assurée par des bénévoles de l'ADMR, devrait être organisée mi-janvier, en fonction de la disponibilité de la Banque alimentaire qui assurera l'acheminement des denrées sur Grenade.

Le portage de ce projet ayant un impact financier sur le Budget et nécessitant la signature d'une convention, un Conseil d'administration sera programmé début janvier.

La fréquence de distribution est pour le moment fixée à une par mois et sera ajustée en fonction des besoins.

Il est précisé que les bénéficiaires devront être au préalable reçus par l'Assistante sociale de secteur qui, après étude du dossier, les orientera vers ce point de distribution.  
Dans les cas d'urgence, les personnes pourront être adressées par le CCAS.

Mme la Présidente précise qu'il est nécessaire de réfléchir sur la mise en place ou non d'une participation financière symbolique du bénéficiaire.

Par ailleurs, l'organisation de l'intendance et du fonctionnement de ce service est en cours de réflexion quant aux commandes des denrées, le stockage des produits frais qui obligent un relevé des températures quotidien, la tenue des statistiques, les bénévoles pour la distribution...

Une réunion avec les responsables de la Banque alimentaire et de l'ADMR ont permis d'éclaircir déjà quelques points.

Pour finir, Mme la Présidente invite les membres de l'assemblée à réfléchir au nom qui pourrait être donné à ce service, sachant que nous ne pouvant pas utiliser l'appellation de Banque alimentaire. Pourquoi pas « Le Panier Grenadois » ?

### - Repas des Aînés

Mme la Présidente rappelle que la date du 15 janvier 2022 a été retenue pour l'organisation du repas des aînés.

Elle précise qu'au vu de la situation sanitaire actuelle et des nouvelles mesures gouvernementales, il n'est pas possible de maintenir cette manifestation telle qu'elle avait été prévue et propose une alternative sous forme de repas à emporter.

ADOUR TRAITEUR, choisi lors du dernier Conseil d'Administration, est dans la capacité de préparer des repas individuels à emporter, en conservant le menu choisi initialement. Il y ajouterait des conseils de chauffe afin d'optimiser la qualité gustative des plats servis.

Mme la Présidente demande à ce que le traiteur soit contacté afin de connaître l'heure exacte à laquelle il peut livrer les repas afin de gérer au mieux la distribution auprès des invités.

Un nouveau courrier d'invitation va être rédigé et adressé à chaque grenadois concerné par voie postale (contact va être pris avec la poste afin de négocier le coût d'affranchissement). Le coupon réponse indiquant le nombre de repas réservé devra être déposé en Mairie contre la remise d'un ticket qui devra être présenté lors du retrait du repas à emporter.

Mme HEBRAUD rappelle que la Communauté de Communes du Pays Grenadois apporte une contribution financière au coût de ce repas, à hauteur de 7.50 € par convive.

Le repas n'ayant pas lieu dans sa configuration initiale, les animations prévues, les Danseuses sévillanes et l'animation musicale par M. Jacky DUMARTIN sont annulées.

Un prochain Conseil d'administration est programmé le mercredi 5 janvier 2022 à 18h30, afin d'organiser la distribution de ces repas, en fonction du nombre d'inscrits et dans le respect des mesures sanitaires et gestes barrières.

**L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 20h50**